L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
NO. 81 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille double ; plus la somme de cinq piastres par semaine, payables d'avance pour toute année, lorsqu'il aimera ne voudra paraître payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que toutes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant le terme de leur abonnement ou ne sera rien remis.

Annonces : Une prime par carré de chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être regardé comme nouvelle annonce. Un carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour moins d'un annonces.—Les annonces pour moins d'un mois doivent être payées d'avance, à moins que la personne ne soit connue du public, ou ne donne des références satisfaisantes.